

📍 **Lieu :**

**Domaine St Joseph  
38 allée Jean Paul II  
69110 STE FOY LES LYON  
(Voir plan d'accès annexe)**



## Journée d'échanges

**Les collectivités  
et  
les politiques de déplacements**

**Les déplacements durables dans les territoires  
périurbains et ruraux  
Quel aménagement des territoires et quelles solutions de  
mobilité ?**

**Mardi 15 septembre 2009**

**CNFPT Rhône-Alpes Lyon**

**Contacts CNFPT**

Unité Technique  
Odile BOUILLERET  
☎ 04.72.32.43.14  
Christelle BESSON  
☎ 04.72.32.43.81  
Sylvie CAULEUR  
☎ 04.72.32.43.68

**Contacts CERTU**

Département  
Déplacements Durables  
Christian LEBONDIDIER  
☎ 04.72.74.58.22  
Edmée RICHARD  
☎ 04.72.74.58.47  
Martine MEUNIER-  
CHABERT  
☎ 04.72.74.58.37

# Les collectivités et les politiques de déplacements

## Les déplacements durables dans les territoires périurbains et ruraux Quel aménagement des territoires et quelles solutions de mobilité ?

Les espaces périurbains et ruraux représentent plus de 90 % du territoire national et rassemblent près de 40 % de la population française. En croissance démographique, ces territoires vont être confrontés à d'importants défis. En effet, leur développement s'est jusqu'à présent largement appuyé d'une part sur un accès plus aisé au foncier que dans les pôles urbains, et d'autre part sur la facilité de déplacement permise par l'automobile et l'aménagement des réseaux routiers. Les exigences du développement durable et le renchérissement du coût de l'énergie modifient la donne.

Le projet de loi de programme relatif à la mise en oeuvre du Grenelle de l'Environnement (Grenelle I) affirme les objectifs de "lutter contre la régression des surfaces agricoles et naturelles", de "lutter contre l'étalement urbain" et plus généralement de "gestion économe de l'espace". Par ailleurs, le projet de loi portant Engagement national pour l'environnement (Grenelle II) fixe l'objectif d'une "diminution des obligations de déplacements".

Au-delà de ces dispositions, deux évolutions en cours ont révélé la vulnérabilité économique et sociale des territoires périurbains et ruraux : la recomposition de la carte des services publics, avec une concentration dans les pôles urbains importants, et le renchérissement du prix de l'énergie qui impacte doublement le budget des ménages, aux niveaux du logement et des déplacements.

Cette journée permettra d'échanger sur les mesures innovantes mises en oeuvre pour un développement durable de ces territoires, une dimension clé étant l'intégration des questions d'aménagement et de déplacements.

### □ Public

Les acteurs, les décideurs dans les champs de l'aménagement et de la mobilité des territoires péri-urbains et peu denses (communes, intercommunalités), des conseils généraux et du conseil régional de Rhône-Alpes.

Elus intercommunalités et communes, directeurs de services techniques, chargés de mission, ingénieurs et techniciens chargés des transports et des déplacements dans les communes, intercommunalités et les conseils généraux.

### ⌘ Pour aller plus loin...

#### Ouvrages :

CERTU, /Le transport à la demande : état de l'art, éléments d'analyse et repères pour l'action /- Avril 2006, collection "dossiers" n° 171, 94 p.

CERTU, les déplacements en villes moyennes : quelle place pour les transports publics ? - Juin 2007, collection "dossiers" n° 183, 68p.

ETD, /Mobilité et accès aux services en milieu rural et périurbain : quelles méthodes d'analyse des besoins ? / - juillet 2007, 119 p.

INSEE, /Temps d'accès aux équipements au sein des bassins de vie des bourgs et petites villes/ -- Mohamed HILAL dans « Economie et statistique » n° 402, 2007.

**CNFPT** : Stages déplacements, transports se reporter au site Internet [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)

**Mardi 15 septembre 2009 à Lvon**

- ⌘ 9h00 - 9h15 **Accueil et Introduction de la journée**
- ⌘ 9h15 - 10h45 **Les espaces périurbains et ruraux : des territoires de projets**  
Un lien urbain / rural : Parc Naturel Régional du Massif des Bauges  
**Intervention** : Anne FRANSHESCHI Vice Présidente 74, Pascale VINIT chargée de mission Leader  
Connaître les besoins et dialoguer pour une politique de déplacements  
**Intervention** : Dominique VIAL, SM Dombes Val de Saône Sud, un représentant de la CC Saône Vallée
- ⌘ 11h00 – 12h45 **Poursuite des échanges au sein de la première séquence des ateliers**
- 
- ⌘ 12h45 – 14h **Déjeuner – Buffet**
- ⌘ 14h – 15h45 **Poursuite des échanges au sein de la seconde séquence des ateliers**
- ⌘ 15h45 - 16h30 **Clôture de la journée**  
Comment bousculer notre mode de fonctionnement et comment susciter du changement ?  
Etienne FORGET, Chargé de mission Agence Ecomobilité, Chambéry

**4 ateliers sont proposés autour de différentes thématiques .  
Chaque participant aura la possibilité de s'inscrire au sein de 2 ateliers  
pendant la journée.  
Les échanges seront alimentés par des points d'actualité  
liés aux lois Grenelle et des témoignages préalables**

- Atelier 1 : Comment favoriser les coopérations territoriales ? Comment conduire des actions partenariales ?**  
Créer une dynamique de projet sur un territoire composite : le cas de la prise en compte des déplacements dans le projet de territoire du SCoT du Nord Isère.  
**Intervention** : Jeanine BERNE Chef de projet du SCoT Nord Isère  
**Animation** : Jean-Claude GALLETY, CERTU – un représentant ATTF
- Atelier 2 : Quel aménagement des territoires pour faciliter la mobilité métropolitaine ?**  
Prise en compte des déplacements dans le SCoT Métropole Savoie et articulation avec les PLU.  
**Intervention** : Stéphane CAVIGLIA, Métropole Savoie  
**Animation** : Martine MEUNIER-CHABERT, CERTU – Christelle BESSON, CNFPT
- Atelier 3 : Comment prendre en compte les attentes des habitants ?**  
Identifier la demande de déplacements avec les acteurs de terrain. Connaître son territoire et les déplacements vers l'emploi et les services, apport de la statistique  
**Interventions** : Un Conseil Général et l'INSEE  
**Animation** : Edmée RICHARD, CERTU – Odile BOUILLERET, CNFPT
- Atelier 4 : Quels services de mobilité pour les zones peu denses ?**  
Un panel de solutions « mobilité » à adapter localement. Témoignages de collectivités sur le covoiturage et l'apport des taxis  
**Interventions** : Agglomération de Vichy, Parc naturel régional du Pilat  
**Animation** : Robert CLAVEL, CERTU – un représentant AITF





## Par la route itinéraire Sud

accès : chemin des Fonts \_ allée Jean-Paul II à Ste Foy-lès-Lyon

### Depuis Grenoble-Chambéry (A43)

Suivre "périphérique Sud \_ St Etienne-Marseille"

#### Option n°1 \_ contournement de la ville

Sortie "St Fons-Pierre-Bénite"  
À l'échangeur Sud, se positionner file de gauche  
Suivre "Pierre Bénite - Lyon centre" (A7)  
Sortie "La Mulatière"

#### Option n°2 \_ Gerland

 Itinéraire à éviter les soirs de match


Sortie "Porte de Gerland"  
Remonter l'**Avenue Tony Garnier** jusqu'au dernier feu  
Prendre à gauche le **Pont Pasteur**  
Suivre la direction "La Mulatière-Oullins"  
Continuer à gauche \_ direction "Oullins centre"

### Depuis Marseille-St Etienne (A7)


Sortie "La Mulatière"

### À partir de l'Aquarium du Grand Lyon

⇒ Suivre "Ste Foy-lèsLyon" à droite.  
⇒ Remonter l'**Avenue Charles de Gaulle** qui devient le **Chemin des Chassagnes** puis **Chemin de la Croix Pivort**.


 Repère : passer le stade, la piscine puis l'hôtel Campanile

⇒ Au feu, prendre à gauche la direction "La Plaine".

 Repère : passer l'hôpital, le cimetière, la bibliothèque

⇒ Au feu, continuer tout droit jusqu'au rond point et prendre la dernière sortie "La Plaine Commerces".

⇒ Monter le Chemin des Fonts, tourner à la 2<sup>ème</sup> allée à gauche, c'est l'**Allée Jean-Paul II**.  
Le Domaine Lyon Saint Joseph est au n°38

 Repère : après le stade municipal de la Plaine



## Par la route itinéraire Nord

accès : chemin des Fonts \_ allée Jean-Paul II à Ste Foy-lès-Lyon

### Depuis Paris (A6)

Sortie n°36 "Porte du Valvert"  
Dans le rond-point, à droite \_ direction "Tassin horloge"  
Remonter l'**Avenue Victor Hugo**


### Depuis Genève-Bourg en Bresse (A42-A46)

À porte de Croix Luizet  
Suivre "périphérique Nord" (Péage : 1,80 €)  
Sortie "Tassin"

### Au carrefour de l'horloge


⇒ Prendre la direction "Craponne-Francheville",  
vous êtes sur l'**Avenue Ch. de Gaulle**.

⇒ Prendre la direction "Francheville".  
et passer sous le pont de chemin de fer.

 Repère : le supermarché Casino (sur votre gauche)

⇒ Au feu à gauche, direction "Francheville le Haut-le Bas", puis la **Route de Brignais** devient l'**Avenue du Chater**.


⇒ Au 3<sup>ème</sup> feu à gauche, prendre la **Grande Rue**, direction "Lyon, Ste Foy-lès-Lyon"

 Repère : vous voyez une église ? Vous êtes allé trop loin !

⇒ Passer le feu, et en haut de la montée prendre le **Chemin des Fonts**, à droite

 Repère : entre le Fleuriste et le Coiffeur

⇒ 100 m plus bas, à droite, **Allée Jean-Paul II**.  
Le Domaine Lyon Saint Joseph est au n°38

 Repère : après le stade municipal de la Plaine



## Depuis le Centre Ville

accès : chemin des Fonts \_ allée Jean-Paul II à Ste Foy-lès-Lyon

### Depuis les quais de Saône

#### Option n°1 : rive gauche

⇒ Descendre les quais de Saône

⇒ Traverser le **Pont Kitchener** \_ direction "Ste Foy-lès-Lyon"

#### Option n°2 : rive droite

⇒ Remonter les quais de Saône (**Quai J-J Rousseau** et **Quai des Étroits**)

⇒ Se positionner à gauche, passer sous le pont SNCF

⇒ Au feu, prendre à gauche la **Montée de Choulans**.

### Dans la Montée de Choulans

⇒ Au 1<sup>er</sup> feu, à gauche, **Avenue Debrousse** \_ direction "Ste Foy-Francheville".

⇒ Au 2<sup>ème</sup> feu, à droite, remonter l'**Avenue de la 1<sup>ère</sup> DFL** \_ direction "Francheville".


⇒ Au 3<sup>ème</sup> feu, face à vous, rejoindre la **Rue Commandant Charcot** \_ direction "La Plaine- Francheville".

⇒ Remonter la rue sur 2 800 m environ.

⇒ Dans le quartier La plaine, prendre le **Chemin des Fonts**, à gauche.

 Repère : entre le Coiffeur et le Fleuriste

⇒ 100 m plus bas, à droite, **Allée Jean-Paul II**.  
Le Domaine Lyon Saint Joseph est au n°38

 Repère : après le stade municipal de la Plaine